

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 981 906

②1 N° d'enregistrement national : **11 03382**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 62 D 25/12 (2013.01), B 60 R 19/44**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫② Date de dépôt : 02.11.11.

⑫③ Priorité :

⑫④ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 03.05.13 Bulletin 13/18.

⑫⑤ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : DAMON JEAN MARC — FR.

⑦② Inventeur(s) : DAMON JEAN MARC.

⑦③ Titulaire(s) : DAMON JEAN MARC.

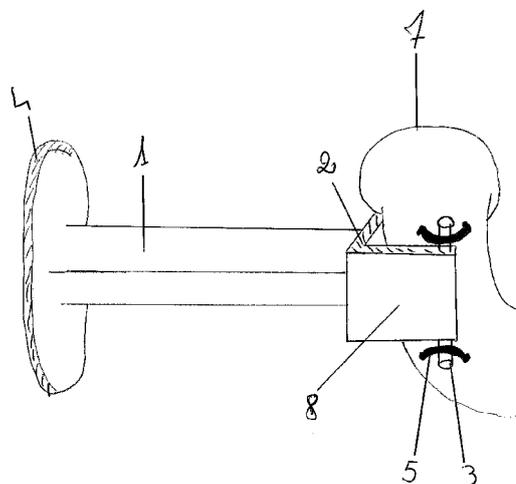
⑦④ Mandataire(s) : DAMON JEAN MARC.

⑤④ **DISPOSITIF POUR RESOUDRE LE PROBLEME DU STATIONNEMENT ET DU COLLAGE DE CERTAINS
VEHICULES PAR RAPPORT A UN VEHICULE QUI SOUHAITE SORTIR DE SON AIRE DE STATIONNEMENT.**

⑤⑦ L'invention concerne un dispositif de protection et de
sortie de stationnement automobile.

Il est constitué d'une tige rétractable (1), qui ouverte à la
verticale, servant à maintenir une distance raisonnable d'un
véhicule à un autre lors d'un stationnement, l'attache re-
morque est obligatoire, c'est la pièce de raccordement.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement desti-
né à tous usagés d'automobile.



FR 2 981 906 - A1



-1-

La présente invention concerne la création d'un objet (*barre express*) servant à maintenir une distance raisonnable d'un véhicule à un autre lors d'un stationnement.

5 Les routes ne sont pas toutes équipées d'une zone matérialisée pour stationner sans que cela soit de caractère sauvage son véhicule et il est légion que les gens dès qu'il y a de la place

Gare leur véhicule sans se soucier du tracasserie que cela occasionne lorsqu'on est accolé par un autre automobiliste, et les forces de l'ordre ne sont pas derrière chaque propriétaire de véhicule réglementer le stationnement.

10 Il revient à nous de faire les manœuvres nécessaires pour reprendre la route tout en Restant calme.

15 Il n'y a pas dix mille solutions ! Appeler la police, ou de faire hurler le klaxon, ce qui est nuisible et troubler le voisinage qui est pour rien, ou mettre en œuvre notre talent de Bon conducteur s'il nous reste un peu de temps.

Résultat, on perd du temps ou de l'argent.

20 Le dispositif selon l'invention, permet de remédier à cet inconvénient, à cet imprévu.

Il comporte selon une première caractéristique, un dispositif de protection, et de sortie de stationnement d'un véhicule automobile caractérisée en ce qu'il comporte une barre et une enclave montée verticalement au véhicule.

25 Une enclave qui sera l'articulation du dispositif forme un ensemble ou vient coulisser Deux tiges, de 3 cm et 4 cm de long montées verticalement à une extrémité de la barre de 60 cm sur 3 cm de diamètre.

30 L'attache remorque est une pièce maîtresse, un support d'une part pour les deux petites Cercle qui soutiendront les deux tige, une enclave formant l'articulation ou buttera la barre pour la tenir ouverte perpendiculairement.

35 Pour poser la barre express, l'attache remorque est obligatoire, c'est la pièce de raccordement.

Les dessins illustrent :

Figure 1°) représente en couple le dispositif de l'invention vue de droite :

- 40 1) barre de 60 cm de long sur 3 cm de largeur.
 2) Pièces d'encastrement : Partie Centrale 6 cm de haut sur 4 cm de largeur. Partie sur l'extrémité 6 cm de haut sur 4 cm de largeur.
 3) Tiges : Haut, 4 cm de longueur sur 0,50 cm de diamètre.
 45 Bas, 3 cm de longueur sur 0,50 cm de diamètre.
 4) Plaque antichoc 9 cm de diamètre.
 5) Anneaux pour fixer la tige, 1 cm de diamètre.

-2-

6) encoches pour cadenas.

Figure 2°) Représente une mise en situation vue de gauche :

La structure des différentes pièces constituant l'invention et la disposition :

5

Il y a une barre en acier creuse dont la finition extérieure (coté gauche) se termine par un rond en acier une pièce supplémentaire pour permettre de rattacher la barre à l'attache remorque.

Au final deux tiges permettent de fixer la barre.

10

Un cadenas pour éviter le vol.

Le fonctionnement :

15

Quand on veut utiliser l'objet inventif, on l'emboîte dans les deux cercle soudés à l'attache remorque par ces deux tiges et la pièce se maintient perpendiculairement. Pour retirer la barre, on soulève toute la pièce, et à lieu le dégagement de la pièce du bas, puis un petit mouvement d'écart vers soi on fait descendre la barre pour retirer la tige du haut.

20

Le dispositif selon l'invention est destiné à tous les usagés d'automobile.

REVENDEICATIONS

1) Dispositif pour le problème du stationnement et du collage de certains véhicules par rapport à un véhicule qui souhaite sortir de son air de stationnement, caractérisé en ce que le dispositif de protection et de sortie de stationnement d'un véhicule automobile comporte une barre express (1), et une enclave (8) montée verticalement au véhicule ou
5 s'articule une extrémité de la
barre , une attache remorque (7) ou vient se souder une partie de l'enclave deux tiges (4) et (5)
et une autre partie portant un cadenas pour protéger en cas de vol (9).

2) Dispositif selon la revendication 1 la barre express (1) caractérisé en ce que pour
10 sortie de son enclave par simple pivotement lors qu'il n'est pas en position vertical pour être
ranger dans le coffre de la voiture.

3) Disposition selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé en ce que
15 l'utilisation d'un cadenas soit utile pour protéger en cas de vol du dispositif et maintenir ouverte
la barre express (1).

4) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé
en ce que l'attache remorque (7) soit montée sur la voiture pour pourvoir faire fonctionner la
barre express (1)
20

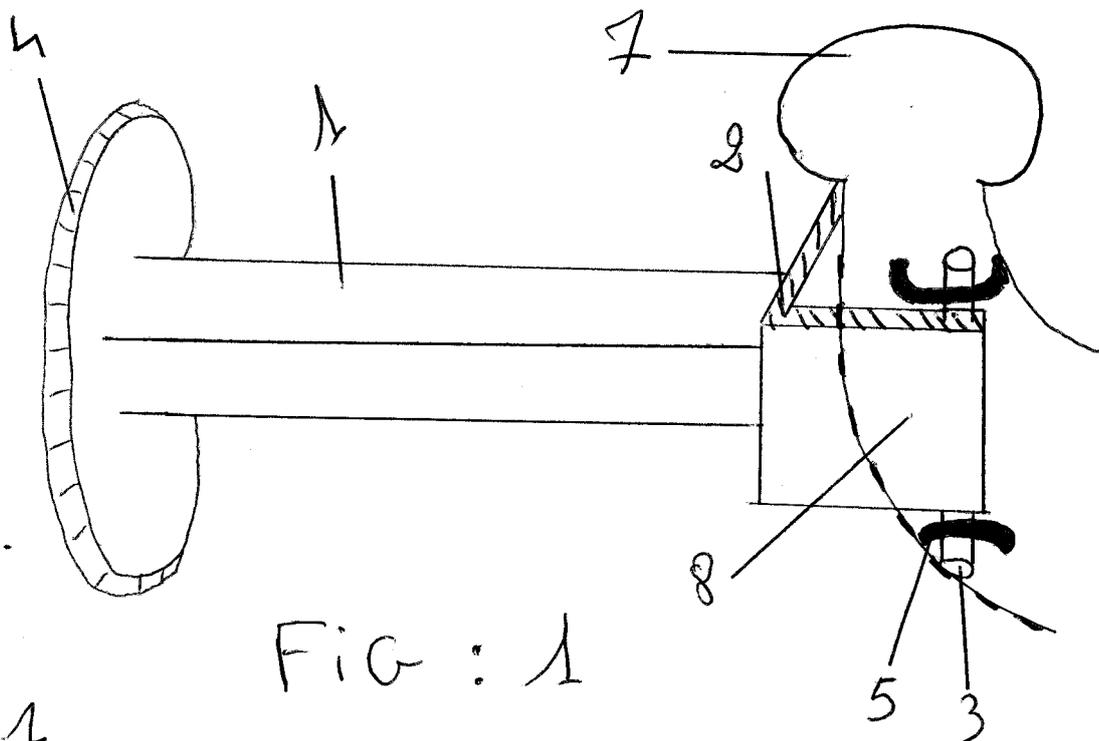


FIG : 1

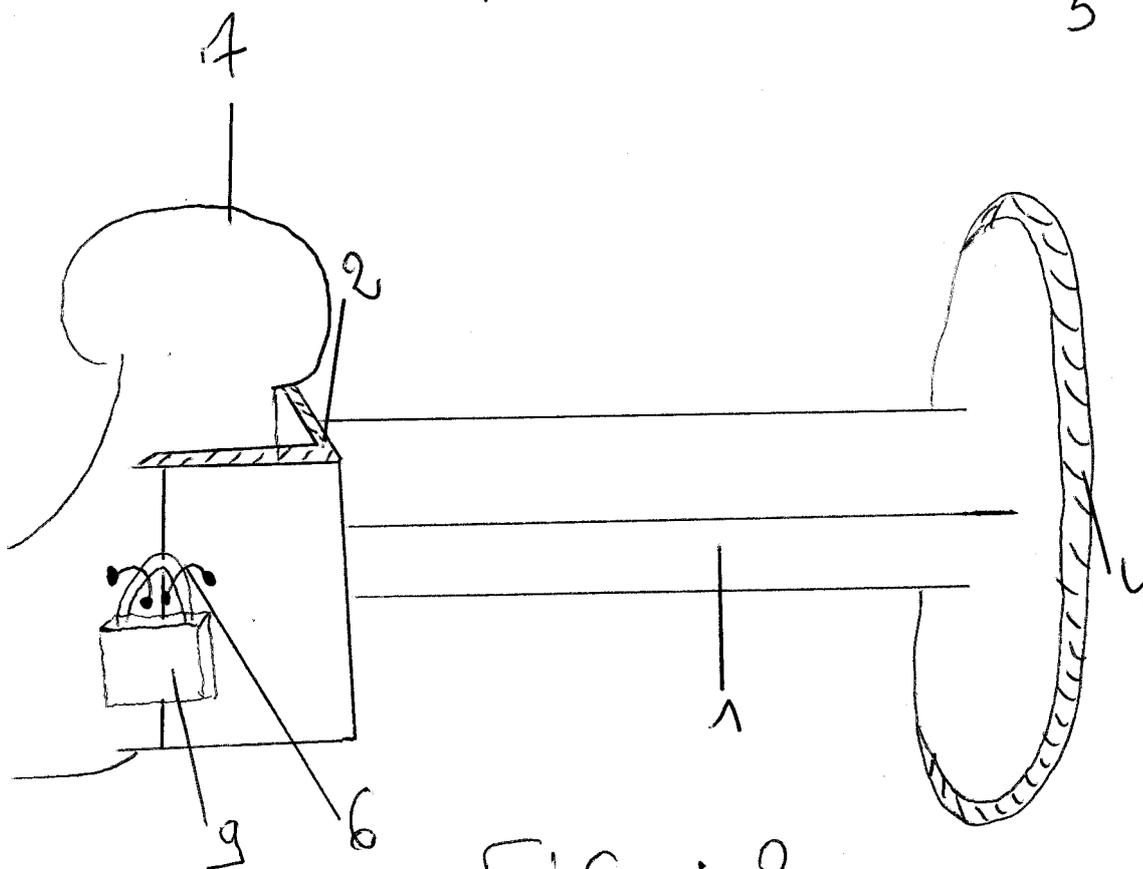


FIG : 2



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 760101
FR 1103382

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DE 36 00 506 A1 (BATHELT DIETER DR) 16 juillet 1987 (1987-07-16)	1-4	B62D25/12 B60R19/44
Y	* colonne 2, ligne 11 - ligne 39 * * colonne 3, ligne 10 - ligne 14 * * colonne 3, ligne 27 - ligne 62 * * figures *	1-4	
Y	----- DE 82 30 512 U1 (BATHELT, DIETER) 9 février 1989 (1989-02-09) * page 2 * * figures *	1-4	
Y	----- US 2003/189313 A1 (SIEVERS DANIEL F [US]) 9 octobre 2003 (2003-10-09) * alinéa [0035] - alinéa [0039] * * figures 1-3 *	1-4	
A	----- US 2005/093272 A1 (ADAMS PETER J [CA]) 5 mai 2005 (2005-05-05) * abrégé; figures 1,2 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60D B60R
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
22 juin 2012		He, Alexander	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1103382 FA 760101**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **22-06-2012**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 3600506	A1	16-07-1987	AUCUN	

DE 8230512	U1	09-02-1989	AUCUN	

US 2003189313	A1	09-10-2003	AUCUN	

US 2005093272	A1	05-05-2005	AUCUN	
